

## JUBILÉ DES TRAITÉS DE ROME

---

Le 30 Août 1954, l'Assemblée nationale française rejetait le traité de Communauté Européenne de Défense (C.E.D.) par 319 voix contre 264 et 12 abstentions. Non par un vote sur le fond, mais en utilisant la procédure de la questions préalable signifiant tout de go qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

Le gouvernement présidé par Pierre Mendès-France n'avait pas – il est vrai – posé la « question de confiance »... Quelles que soient les explications que les députés ont pu donner de leur attitude, en puisant dans l'arsenal de la tactique parlementaire, l'histoire n'a reconnu qu'une chose : placés devant une décision capitale pour l'avenir de la France et de l'Europe libre, le gouvernement français de l'époque avait refusé de prendre position et le Parlement esquivé le débat.

Pourtant, l'Assemblée nationale française avait voté le 19 Février 1952, dans la même législature, le principe même de l'armée européenne par 327 voix contre 287 et 5 abstentions. Qui plus est, le Traité de C.E.D. prévoyait explicitement en son article 38, la création d'une autorité politique destinée à encadrer la communauté de défense et la communauté préexistante du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) à l'initiative de deux français : Monnet et Schuman. Le traité de C.E.D. fut signé à Paris le 27 Mai 1952 et se trouvait déjà ratifié à de fortes majorités en Allemagne fédérale, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, quand, après une longue attente, la France se décida à aborder la phase épineuse de sa propre ratification.

Dans le front du refus, à l'Assemblée nationale, on trouvait en bloc : les communistes, les gaullistes, une partie des radicaux à l'appel d'Edouard Herriot, patriarche de la République et 53 socialistes sur un groupe de 109 membres, même si leur secrétaire général – Guy Mollet – s'était battu pour la ratification du projet de défense européenne, tel qu'il avait été conçu.

Cet échec fut brutalement ressenti, non seulement par les partenaires de la France en Europe, mais aussi aux Etats-Unis qui soutenaient l'initiative gouvernementale française en faveur d'une Communauté européenne de défense au sein de l'Alliance Atlantique. Les britanniques qui n'avaient jamais adhéré au projet de traité de C.E.D. – trop supranational à leurs yeux d'insulaires – et qui ne s'intéressaient qu'au réarmement de l'Allemagne libre, quel qu'en soit le cadre juridique, jouèrent les « messieurs bons offices » auprès de Washington, proposant de lui substituer un organisme intergouvernemental auquel ils adhèreraient : l'Union de l'Europe Occidentale, à laquelle nous n'avons rien à reprocher, sinon le fait que cette U.E.O. telle qu'elle avait été structurée n'était pas en mesure de pouvoir rendre les mêmes services qu'on était en droit d'attendre d'une Communauté Européenne de Défense, ni d'effacer les dégâts psychologiques et politiques causés par le coût d'arrêt du 30 Août 1954 au processus d'intégration né de la déclaration de Robert Schuman du 9 Mai 1950.

- Que s'était-il donc passé entre le moment où le traité de C.E.D. fut signé et celui où il fut ratifié ? Entre le moment où le principe de l'armée européenne fut accepté par une majorité parlementaire française, le 19 Février 1952, et le moment où la même majorité refusa la ratification, le 30 Août 1954 ?

- Il s'était tout simplement passé deux années et demi au cours desquelles les risques d'une confrontation majeure avec l'URSS avaient fortement diminué, après la disparition de Staline en Mars 1953, et successivement, avec l'armistice de Pan-Mun-Jon du 27 Juillet 1953, mettant fin à la guerre déclenchée le 25 Juin 1950 entre la Corée du Nord - appuyée militairement par la Chine Maoïste - et la Corée du Sud - soutenue par les Etats-Unis et l'O.N.U.- provoquant une dégradation extrême des relations entre le bloc communiste et les puissances occidentales.
- La priorité d'une Europe intégrée de la défense impliquant d'importants transferts de souveraineté nationale n'apparut plus aussi évidente dans une fraction croissante de l'opinion publique française. Par ailleurs, la France après son grave échec militaire indochinois à Dien Bien Phu, en Mars 1954, avait une autre priorité : pour tenter de se sortir du guêpier indochinois, il fallait mettre fin à la guerre qui l'opposait au Viet-Minh de Ho Chi Min, après six années de confrontations sanglantes qui avaient fait 92.000 morts et une centaine de milliers de blessés. Elle fit confiance, en la circonstance à Pierre Mendès-France, incarnation de cette nouvelle priorité, qui avait obtenu, le 21 Juillet 1954, par les accords de Genève la fin de ce conflit sanglant. Pour autant, cependant, l'aura de P.M.F. n'a pas été suffisante pour empêcher que n'éclate la guerre d'Algérie, le 1<sup>er</sup> Novembre 1954. Or, cette guerre va de plus en plus obérer la politique française et l'épisode Mendès-France se terminera plus tôt que prévu, en Février 1955.
- L'Europe des rêves de l'immédiate après-guerre, apparaissait donc déjà compromise aux confins des années 1954-1955 tant la crise de la C.E.D. avait été perçue comme un rejet de la construction communautaire, elle-même. En fait, les événements de l'époque vérifiaient l'une des « clefs pour l'action » de Jean Monnet... A savoir : « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité, ils n'en voient la nécessité que dans la crise ». C'est pourquoi, Monnet estimait, que « l'Europe se ferait dans les crises et qu'elle serait la somme des solutions qu'elle apporterait à ces crises ».
- C'est précisément ce qui se passa avec la réalisation presque miraculeuse des traités de Rome... Quant à Monnet, président de la Haute Autorité de la Communauté du Charbon et de l'Acier, il est le premier, sans doute, à avoir compris qu'un changement de pied était nécessaire. Il décida donc, dès Novembre 1954 de démissionner de sa charge et de quitter Luxembourg pour regagner Paris où il fonda le 13 Octobre de l'année suivante, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe.

Relatant ces événements qui datent de plus d'un demi-siècle, je songe, en effet, à la crise actuelle de « l'Europe » qui tourne en rond depuis le double rejet par la voie référendaire du Traité constitutionnel, en France et aux Pays-Bas, en Mai/Juin 2005. Je sais, par expérience, pour ma part, que l'histoire ne se répète pas réellement de la même manière, mais des situations de natures comparables évoquent en nous, à différentes époques de notre vie, les mêmes réflexes, les mêmes appréhensions, les mêmes espérances et bien souvent, les mêmes déboires.

### **BENELUX PREND L'INITIATIVE : RENDEZ-VOUS A MESSINE**

Dès la fin Novembre 1954, les ministres du Benelux (sorte d'Union économique en modèle réduit créée en 1945 entre les Belges, les Luxembourgeois, les Néerlandais) avaient décidé d'envisager pour cadre d'une relance européenne, celui de la Communauté européenne du charbon et de l'acier réalisée à Luxembourg, à la suite de l'appel de Robert Schuman du 9 Mai 1950, rassemblant les trois pays du « Beneluxiens », l'Allemagne, la France, l'Italie : six Etats européens et 160 millions d'habitants. Ces travaux furent poursuivis avec une grande discrétion jusqu'à la chute du cabinet Mendès-France en Février 1955. Jean Monnet, lui, prévoyait d'une

part, une extension des compétences de la CECA aux transports et aux sources d'énergie et la création d'une nouvelle structure pour l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tandis qu'en Avril, Johan Willem Beyen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas proposait à Paul-Henri Spaak, un projet de « marché commun » généralisé auquel Monnet se rallia à son tour. Le mémorandum définitif fut envoyé par le Benelux, avec la bénédiction de Monnet, le 18 Mai 1955, aux autres pays partenaires . L'accueil fut assez généralement favorable. Je ne peux rentrer ici dans les détails et me bornerai à vous signaler au passage le très utile petit livre du Professeur Pierre Gerbet intitulé « 1957, la naissance du Marché commun », qui vient d'être publié aux éditions « Complexe ».

Les gouvernements membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier décidèrent donc de tenter une « relance européenne ». Rendez-vous fut pris à Messine, en Sicile, les 1er et 2 Juin 1955, par leurs ministres des Affaires étrangères respectifs : Gaetano Martino, l'italien ; Johan Willem Beyen, le néerlandais ; Antoine Pinay, le français ; Joseph Bech, le luxembourgeois ; Walter Hallstein, Secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères ; Paul-Henri Spaak, pour la Belgique, accompagné de Jean-Charles Snoy, qui sera le chef de la délégation belge pour cette négociation jusqu'à son aboutissement.

**Gaetano Martino**, était un libéral. C'est lui qui avait proposé Messine comme lieu de la rencontre, parce que cette ville sicilienne était sa circonscription électorale ; âgé à l'époque de 55 ans, c'était un pont de la médecine, professeur de physiologie humaine, recteur honoraire de l'Université.

**Johan Willem Beyen**, ministre néerlandais des Affaires étrangères fut le véritable père du marché commun, puisque c'est lui qui a rédigé le mémorandum initial sur la Communauté économique. Il n'appartenait à aucun parti. C'était un économiste et un financier. Il avait été successivement président de la Banque des règlements internationaux, directeur du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Paul-Henri Spaak le dépeint ainsi : « bel homme, front dégagé, œil vif, impeccablement habillé, parlant plusieurs langues avec la même facilité, aimable avec des convictions fermes, par exemple à propos de l'Europe, il expliquait avec clarté les dossiers économiques, monétaires, les plus ardues. » Très occupé, Beyen prenait, cependant, dit-on, deux heures de temps par jour pour jouer du violon.

**Antoine Pinay**, personnage bien connu de mes compatriotes, et qui eut son heure de célébrité, avait une démarche typique de « français moyen ». Petit industriel, maire de Saint-Chamond (dans la Loire), il n'avait pas son bac, ce qui n'a pas empêché ce fils de fabricants de chapeaux devenu le leader des modérés de la France profonde d'avoir été plusieurs fois ministre. Président du Conseil en 1952, il a remis en ordre, au moins deux fois dans son parcours politique, les finances mal en point de la France. Médiateur de la République, pour achever son parcours public, il vécut 103 ans. Parlementaire en 1940, il avait voté les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, avant de se distinguer dans la Résistance.

**Joseph Bech**, le luxembourgeois, a été élu député du Grand Duché à 27 ans, comme membre du parti catholique. Proche du « Sillon » de Marc Sangnier, il fut élu à la veille de la première guerre mondiale. Il a fait partie du gouvernement luxembourgeois en exil à Londres, pendant la seconde. Il signa le traité créant le Benelux. Il avait une forte stature d'européen depuis l'époque d'Aristide Briand. Il a fait de son pays l'un des sièges privilégiés des institutions européennes. Sa longévité politique, a-t-on dit, n'a pas eu en Europe d'équivalent, hors Metternich.

**Walter Hallstein**, juriste, deviendra à 57 ans, le premier président de la Commission de la Communauté Economique Européenne. Ancien recteur de l'Université de Francfort, démocrate-chrétien, cet universitaire à l'esprit clair et ouvert, fidèle collaborateur du

Chancelier Adenauer était un juriste distingué. Il avait consacré sa thèse de droit au Traité de Versailles.

**Paul-Henri Spaak** - « Polenri » pour ses familiers – était la personnalité belge la plus connue de cette époque. Au moment de Messine, il avait 56 ans et une stature internationale de grande pointure. Député très jeune (1932), il a fait une carrière éblouissante. Il adhéra – bien que de famille bourgeoise – au Parti ouvrier belge à 22 ans, et pourtant il n'avait jamais lu Marx. Député en 1932, il entra dans un gouvernement d'Union nationale en 1935, devint ministre des Affaires étrangères en 1936 et, deux années plus tard, Premier ministre. Après le déferlement des forces de Hitler sur la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, puis la France, en 1940, il s'efforcera de gagner Londres, après avoir traversé l'Espagne clandestinement et participa pleinement aux activités du gouvernement belge en exil. Revenu à Bruxelles après la libération, et se souvenant qu'il avait été fait prisonnier des allemands en 1916, *comme vous le rappelez, Chère Isabelle Spaak, dans l'évocation de vos souvenirs, sa première impression fut « un grand sentiment de vide ». On sentait que « le pays avait été durement occupé », qu'il n'existait encore « aucune opinion publique », que les gens s'étaient « brusquement, très brusquement réveillés d'une longue léthargie », « désemparés ».*

« Polenri » n'était, cependant, pas homme à s'attarder aux rêveries. Dès 1946, il présidait l'Assemblée générale des Nations Unies. Acteur passionné de la cause européenne, il devint président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe naissant, en 1949, puis de la première assemblée parlementaire de la « petite Europe » des six états fondateurs, en 1952. Il avait déjà remis un premier projet de communauté politique aux gouvernements concernés en Mars 1953. Il fut l'un des initiateurs de la « relance européenne » après l'échec du projet de C.E.D. Il était à Messine les 1<sup>er</sup> et 2 Juin 1955. Son dernier grand poste public fut celui de Secrétaire général de l'OTAN.

Mais, qui était-il en tant qu'homme ? Il était né à Schaarbeek, une commune bruxelloise, en 1899. Il avait une silhouette trapue, la rondeur des bons vivants, une grande disponibilité d'esprit, une forte vitalité, du flair politique. Non-conformiste, remarquable orateur, chaleureux à ses heures, il avait ouvert un cabinet d'avocat avant de se lancer à corps perdu dans l'action politique. Au cours des conférences internationales, il s'irritait de l'entêtement des experts qui se heurtent sur des points virgules, en perdant de vue l'esprit du projet. Il piqua parfois de vives colères à leur encontre, dont certains acteurs de l'histoire européenne ont gardé le souvenir. C'était aussi, en toutes circonstances, un homme de caractère... Ainsi, Président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, il en démissionna, claquant la porte de celle-ci en Décembre 1951, lançant cette diatribe fameuse :

« Du fauteuil où j'étais placé, j'ai eu la tristesse de voir déployer infiniment de talent pour expliquer avec beaucoup d'éloquence qu'il ne faut rien faire du tout (.....) Il est parfaitement clair que notre perspective n'est pas celle des britanniques et, quand M. Gordon Walker déclare qu'il est un bon européen, je ne mets pas un instant en doute sa sincérité, mais ce terme a une autre signification pour lui que pour moi (.....) Nous mourrons de notre sagesse, et votre sagesse, Messieurs, est meurtrière »

« Dans cette assemblée, les possibilités sont devenues par votre faute quasi nulles, il faut reprendre l'action auprès de l'opinion publique, et c'est au delà des murs de cette enceinte qu'il faudra rechercher la solution des problèmes »

« C'est la fin » soupira Lord Layton, président du « News Chronicle ». Il lui fut répondu du tac au tac : « Non, c'est un commencement ! »

Que dire encore, pour restituer brièvement le souvenir de cette personnalité hors normes, sinon qu'il éprouvait aussi un rejet viscéral du totalitarisme et qu'il dénonçait l'unanimité qui paralysait les organismes internationaux, en faisant remarquer que cette règle, inconcevable dans le vie politique de nos pays, était sans cesse prescrite dans le vie internationale, « On se demande pourquoi ? » ajoutait-il, sarcastique.

Tels furent les acteurs essentiels de la conférence de Messine. A la question « pourquoi Messine ? », le baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, social-chrétien et grand commis de l'Etat belge, chef de la délégation de son pays à la conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, répond dans ses mémoires :

« Messine avait été choisie parce que proche de Taormina où il était possible d'organiser le logement et les délégations ». A Taormina, en effet, se trouve un hôtel cinq étoiles luxe dominant un site d'une imparable splendeur, à la sortie du détroit de Messine, sur la mer Ionienne.

Paul-Henry Spaak écrit dans ses « combats inachevés », en fait des mémoires : « Dans un jardin magnifique, au milieu des fleurs, le matin nous préparions nos travaux et le soir, la besogne du jour (...) j'avais goûté l'extraordinaire beauté du pays, écrasé par un soleil implacable ; le charme pittoresque des villages animés, colorés et bruyants (...) je m'étais arrêté au temple de Ségeste, l'un des plus beaux endroits du monde. J'arrivais à Messine tout imprégné de ces joies diverses, plein d'optimisme ». Tel était, sans aucun doute, l'objectif recherché par le gouvernement italien, dans un pays charmeur, dont le sens de l'hospitalité n'est pas la moindre qualité. Puis, Spaak rappelle comment la délégation belge maintint un contact constant avec les partenaires du Benelux : « nous agîmes toujours en plein accord, nous soutenant l'un l'autre, joignant nos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Le résultat dépassa nos espoirs ». Pourtant, nos discussions furent « longues et sérieuses. Il fallut le dernier jour travailler toute la nuit pour nous mettre d'accord sur le communiqué final. Le soleil se levait et dorait le sommet de l'Etna, lorsque nous nous retirâmes fatigués, mais heureux. De grandes décisions avaient été prises »<sup>(1)</sup>. Cette ultime séance ministérielle nocturne s'était tenue, faut-il le dire, au San Domenico, après un déploiement de ballets de Rome au théâtre grec et un souper offert par le gouvernement italien.

En substance, le communiqué de Messine publié à l'aube du 3 Juin 1955, marquait une volonté politique essentielle : « le moment était venu de franchir une nouvelle étape dans la voie de la construction européenne ». Les négociateurs estimaient qu'il fallait poursuivre celle-ci en développant des « institutions communes », en fusionnant progressivement les économies, en suscitant un marché commun et harmonisant progressivement les politiques sociales. Suivait une énumération possible des chantiers à défricher et une affirmation majeure : construction d'un marché commun exclusif de tous droits de douane et de toute restriction quantitative, à réaliser par étapes.

D'autre part, le problème de l'énergie atomique avait été abordé en vue d'une commune utilisation à des fins pacifiques, avec création d'une organisation ad hoc dont les voies et moyens étaient énoncés. Dans les deux cas, un représentant du Royaume-Uni était invité à suivre les négociations.

Enfin, et surtout, la décision fut prise de faire exécuter les tâches envisagées par des délégués des gouvernements... mais sous la présidence d'une personnalité politique unique chargée d'animer et de coordonner les différents travaux. Cette personnalité politique fut Paul-Henri Spaak .

« Les négociations se poursuivirent de Juin 1955 à Mai 1957 : elles furent, nous dit Spaak, passionnantes, difficiles, fertiles en rebondissements. Elles frisèrent quelquefois l'échec, mais elles réussirent ».

Inutile de dire que dans les pays constitutifs de « l'Europe de Messine », nombreux furent ceux qui s'irritaient ou se gaussaient en prenant connaissance des résultats de la conférence. Les sceptiques étaient légions ; l'opinion, partagée entre l'indifférence, une vague sympathie, l'incrédulité.

---

<sup>1</sup> « Combats inachevés » (De l'espoir aux déceptions » - Les grandes études contemporaines - Editions Fayard - Paris 1969)

## DE LA RUE BELLIARD AU PALAIS SAN GIORGIO ET A VAL DUCHESSE

Les travaux commencèrent le 9 Juillet à Bruxelles, dans un immeuble de la rue Belliard. La circulation y est intense et le site beaucoup moins séduisant que celui de Taormina. Mais, qu'importe... il s'agissait de préparer le dossier des Chefs de délégations. En l'occurrence Félix Gaillard pour la France. Ce charentais proche de Jean Monnet dont il fut le directeur de Cabinet, sera l'avant dernier président du Conseil des ministres de la IV<sup>e</sup> République, quelques mois, entre Novembre 1957 et la mi-avril 1958.

En tout cas, dès que les délégations confirmèrent que le marché commun serait un vrai « marché commun » avec un tarif extérieur unique, des institutions communautaires et non une simple zone de libre échange, l'observateur de sa Majesté britannique, un vague sous-secrétaire d'Etat appelé Bretherton, se retira de la conférence sur le point des pieds.

Parmi les rédacteurs de ce qu'on appellera « le rapport Spaak », il y avait Pierre Uri, un remarquable collaborateur français de Jean Monnet. C'est pratiquement lui qui, la bouffarde au bec, rédigea le fameux rapport. Voici ce que Paul-Henri Spaak en dit, toujours, dans ses mémoires : « en me conseillant de le prendre à mes côtés, Monnet ne m'avait pas caché que nos rapports seraient difficiles car il n'avait pas « bon caractère ». C'est en partie vrai. Conscient de son intelligence, de sa valeur, il n'est certes pas un modèle de diplomatie dans les rapports humains. Cette réserve faite, comment ne pas louer ses connaissances, une imagination, une fertilité d'esprit exceptionnelles ! Il m'a rendu d'inestimables services. Sans son assistance, son ingéniosité, bien des problèmes n'auraient jamais été résolus ».

« Le rapport Spaak , si important, est en grande partie son œuvre. Il fut l'un des principaux architectes des traités de Rome »

Ce fameux rapport – je le rappelle pour la petite histoire – ne fut d'ailleurs pas rédigé, pour l'essentiel, rue Belliard, mais par Pierre Uri avec l'allemand Hans von der Groeben et le belge Albert Huppert au Grand hôtel de Saint-Jean Cap Ferrat, un autre gîte de luxe où le prix des chambres peut aujourd'hui atteindre et dépasser 1.000 Euros la nuit. Le Michelin 2007 nous guide en précisant : « vous traverserez le superbe parc en funiculaire privé – et climatisé ! – pour rejoindre le bassin à débordement de ce palace (1908) ». On peut, en effet, comprendre que de tels endroits excitent la créativité de ceux qui veulent en découdre avec les problèmes les plus ardues.

Quoi qu'il en soit, le « rapport Spaak » s'efforcera de prendre une vue globale des projets en cause. Il clarifiait chaque avancée proposée : ni une simple union douanière, ni a fortiori une zone de libre-échange, purement commerciale, comme le souhaitait Londres, mais une véritable « communauté économique », d'une part ; une organisation propre de l'énergie atomique, d'autre part. Celle-ci s'appellerait « Euratom ». Ce devrait être la fin de l'Europe fractionnée, fragmentée, compartimentée, même dans le cadre des Etats fondateurs. Il s'agirait bel et bien de réaliser une zone économique susceptible de « constituer une puissante unité de production, d'expansion, de stabilité » et porteuse d'un relèvement significatif des niveaux de vie. A ces fins, le texte prévoyait un fonds de réadaptation des travailleurs et un fonds commun d'investissement.

Le « rapport Spaak » fut remis le 21 Avril 1956 aux Ministres. Les partenaires français n'étaient plus les mêmes. Après l'effondrement électoral des gaullistes aux élections législatives de Janvier 1956, Guy Mollet, Secrétaire général du Parti socialiste SFIO était devenu président du Conseil des Ministres, avec Christian Pineau comme ministre des Affaires étrangères, secondé par Maurice Faure.

**Christian Pineau**, gendre de Jean Giraudoux, sera signataire des Traités de Rome pour la France, ainsi que **Maurice Faure**. Un brillant sujet, fils d'instituteurs de Dordogne. Jeune agrégé d'histoire à 21 ans, sa thèse portait sur « l'histoire comparée des constitutions ». Député

radical-socialiste à 29 ans, il devint Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à 34 ans, puis Ministre. Député du Lot, puis maire de Cahors, Paul-Henri Spaak aimait, comme il l'écrit dans ses « Mémoires » : « sa manière aimable, sa facilité à comprendre le point de vue d'autrui, sa générosité de sentiment, son absence de morgue, agrémentée, mais pas plus qu'il ne fallait, par son accent de Toulouse ». Nous, nous dirions du Quercy qui fut la petite patrie de Clément Marot. Aujourd'hui, parmi ceux qui apposèrent leurs signatures aux traités, Maurice Faure - 85 ans – est le dernier survivant.

Profondément convaincu de la nécessité de l'intégration européenne, il peut s'honorer d'avoir signé les traités de Rome avec Christian Pineau. Soit dit, en passant, ceux qui au sein du P.S. de 2005 ont refusé de cautionner le traité constitutionnel en invitant nos concitoyens à le rejeter parce que sa troisième partie était trop « libérale », alors que pour l'essentiel, elle reprenait le traité C.E.E. de Rome, auraient mieux fait d'avoir à l'esprit les noms des hommes qui les avaient signés au nom de la France, avant de jeter l'anathème, alors que la IV<sup>e</sup> République était confrontée à la guerre d'Algérie et, de surcroît, traversait une crise économique et monétaire redoutable.

*Nous n'avons pas oublié en ces jours anniversaires ce que nous devons, précisément aux signataires des Traités de Rome, mais aussi à l'action de Jean-François Poncet, Secrétaire général de la Délégation française chargée de la négociation (qui nous honore de sa présence)*

A Venise, la Sérénissime, les Ministres des « Six », se retrouvèrent les 29 et 30 Mai 1956 autour du « rapport Spaak » qui – oh surprise ! – recueillit l'assentiment général, en vue des pourparlers à venir.

Christian Pineau, au nom de la France, attira cependant l'attention sur la nécessité de se pencher sur les problèmes posés aux DOM/TOM et aux pays qui, notamment en Afrique, constituaient l'héritage de la colonisation française. Le cas des britanniques fut évoqué : ils étaient invités à rejoindre les fondateurs ainsi que les autres pays européens de l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique) créée en 1947 à la suite de « l'European Recovery Program » en vertu duquel le général Marshall proposait une aide américaine massive - près de 13 milliards de dollars – aux pays européens sortis exsangues de la deuxième guerre mondiale, à condition que ceux-ci se mettent d'accord sur un programme de relèvement économique concerté <sup>(2)</sup>.

L'OECE n'était qu'une « conférence internationale à caractère purement intergouvernementale, prenant ses décisions par accord mutuel, où l'influence britannique était prépondérante et dont l'objet immédiat concernait la répartition de l'aide américaine ainsi que l'organisation des paiements et échanges intra européens paralysés par la pratique du bilatéralisme depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. L'équilibre de la balance des paiements française était particulièrement désastreux puisque le déficit global de notre pays s'élevait à près de 11 milliards de dollars, de 1944 à 1958, financé pour près de la moitié par l'aide américaine.

Le 19 Juillet 1956, le Conseil de l'OECE décida, à l'instigation de la Grande-Bretagne de constituer un comité spécial chargé d'étudier la possibilité de créer une grande zone de libre échange entre l'Union douanière en formation de « l'Europe des six » et les autres pays européens, membres de l'OECE. Nous verrons ultérieurement ce qu'il en advint.

Pour l'heure, à Venise, la « petite Europe » de Monnet, Schuman, Spaak et Adenauer avait une autre priorité absolue. Ses négociateurs quittèrent la Fondation Cini qui avait accueilli leurs travaux dans l'abbaye de San Giorgio dont la façade à fronton semblait jaillir de la lagune, pour retourner à Bruxelles afin de rédiger le Traité, tant désormais on paraissait pressé de « boucler » la négociation dès que possible. Le 26 Juin 1956, ils se retrouvèrent donc dans la

---

<sup>2</sup> L'OECE s'est transformée en OCDE. Elle compte aujourd'hui 30 Etats membres dont les Etats-Unis et le Japon.

capitale belge sous la présidence de Spaak, mais cette fois, dans un cadre plus serein que celui de la rue Belliard, au Château de Val Duchesse, dans un parc superbe agrémenté de petits étangs, à la sortie de la ville. Le lieu était agréable, mais l'environnement mondial, lui, allait se charger à nouveau de signes inquiétants.

D'abord, avec la nationalisation du Canal de Suez décidée brutalement par Nasser, mettant en lumière la dépendance en énergie d'une Europe Occidentale largement tributaire des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient. Passons sur les péripéties françaises et britanniques ayant pour but de maintenir le canal ouvert afin d'assurer leurs approvisionnements en pétrole et si possible de se débarrasser de Nasser par la même occasion. La France et la Grande-Bretagne décidèrent d'intervenir militairement le 31 Octobre 1956, en bombardant Louxor et lançant des forces parachutées sur Port Saïd, mais, dès le 5 Novembre, l'ONU exigeait un cessez-le-feu. Sous la pression conjointe de l'URSS et des Etats-Unis, la première en agitant le spectre de l'arme nucléaire, les seconds en menaçant de couler la Livre à Wall Street, un cessez-le-feu fut effectivement proclamé dans l'après-midi du 6 Novembre. Les britanniques et les français devaient s'incliner, alors que au cours de la nuit des 5 et 6 Novembre, le Maréchal soviétique Boulganine, qui avait adressé un avertissement nucléaire à Londres et Paris, demandait aux blindés de l'armée rouge d'écraser la rébellion patriotique hongroise. Celle-ci se termina par des appels radio désespérés « nous mourrons pour l'Europe et la Hongrie » 2.500 personnes furent tuées et 200.000 hongrois durent s'enfuir du pays magyar, sans que nul ne bronche, au-delà des manifestations platoniques, dans le camp des démocraties occidentales où ces événements soulevèrent pourtant, une émotion populaire considérable. Ces faits tragiques contribuèrent à ouvrir les yeux de beaucoup.

Qui, en effet, pouvait encore croire à la suite de l'humiliation de Suez au mythe des « grandes puissances européennes » ? Après une simple menace de Moscou et une mise en garde de Washington, Londres puis Paris ont dû céder en « l'heure même ». Et, puis, quel malaise ne fut pas le nôtre quand nos frères de Hongrie, mourant derrière les tramways de l'insurrection incendiés, en avaient appelé à une Europe qui - hélas ! - n'existait pas encore. Oui ! quel crève cœur que ce constat d'impuissance...

Mais, revenons à la négociation des Traités de Rome, elle-même.

Comme nombre d'historiens l'ont relaté, et notamment Pierre Gerbet, en fait « le gouvernement français était intéressé avant tout par Euratom, ses partenaires se montraient beaucoup plus réticents, l'Allemagne en particulier, hostile à ce que la Communauté nucléaire fut le propriétaire de matières fissiles et disposât du monopole des achats et des ventes (clause prévue dans la perspective d'une éventuelle pénurie d'uranium et pour faciliter le contrôle sur l'utilisation pacifique)<sup>(3)</sup> (...) D'autre part, la France qui voulait réaliser Euratom, n'entendait pas pour autant se priver d'une éventuelle arme nucléaire » .

Au surplus, contrairement à Spaak et à l'Allemagne fédérale, Monnet, qui venait de créer le 16 Janvier 1956 son Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe dont étaient membres, à titre personnel, les présidents et secrétaires généraux des principaux partis démocratiques européens de l'époque, ainsi que les représentants de grands syndicats ouvriers, disait expressément dans une résolution adoptée en Septembre 1956, qu'il convenait de « hâter la conclusion du Marché commun » mais que « le problème le plus grave et le plus urgent était le déficit croissant en énergie qui expose nos pays à des menaces dangereuses pour la paix ». En conséquence, le Comité d'Action demandait aux gouvernements prenant part aux négociations en cours et aux parlements concernés qu'ils « prennent les mesures nécessaires pour que le Traité d'Euratom soit soumis à la ratification avant la fin de l'année ».

Or, Monnet était un opiniâtre. Il avait une grande force de conviction, notamment au cours des échanges privés dans lesquels il excellait. Il ne se décourageait jamais. Autodidacte, comme

---

<sup>3</sup> 1957, « La naissance du Marché commun » - édit. « complexe » - Paris 2007



Antoine Pinay, né à Cognac, il était aussi un homme de la province française, doué, il est vrai, d'une expérience internationale exceptionnelle. Il avait oublié d'être vaniteux. Il abhorrait l'emphase et l'esprit de domination. C'était, et de loin, à l'époque, le français le plus respecté et le plus écouté aux Etats-Unis. Visionnaire réaliste, Monnet fut et restera dans l'histoire comme l'inventeur de la méthode communautaire.

Le 9 Novembre 1988, pour le centenaire du jour même de sa naissance, ses cendres furent transférées au Panthéon. Dans son allocution, le Président de la République, François Mitterrand, salua en Monnet « le premier citoyen d'Europe ».

- Dans le contexte de Val Duchesse, l'Allemagne obtint que les deux traités d'Euratom et de Communauté Economique Européenne soient signés et ratifiés en même temps
- La France, de son côté arracha des satisfactions majeures, notamment avec la définition d'une politique agricole commune qui répondait pleinement à ses attentes. Le cas des départements et territoires d'Outre-Mer fut pris en considération, obtenant notamment que leurs productions puissent être exportées sans droits de douane. Ce fut le prélude des Conventions de Yaoundé, de Lomé. Les desiderata des futurs pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) – anciennes possessions belges, britanniques, françaises, néerlandaises, seront largement pris en considération.
- Sur le plan institutionnel, l'usage de la majorité qualifiée fut précisé. Les compétences furent définies selon un schéma proche de celui qui avait déjà été expérimenté à Luxembourg avec la CECA. Les exécutifs qui gèrent l'ensemble avec la Commission gardienne des traités, qui propose et le Conseil des ministres qui décide ; une assemblée parlementaire qui contrôle (élue au suffrage universel en 1979, ses prérogatives législatives iront en s'accroissant) ; un Comité économique et social auquel on a adjoint depuis un Comité des régions ; une Cour de Justice qui dit le droit.

Les derniers obstacles à la signature des traités furent levés, en définitive, au cours du mois de Février 1957. Dès Novembre 1956, le gouvernement de Guy Mollet avait obtenu un vote de principe favorable à l'Euratom. Pour le Marché commun, ce sera le cas en Janvier 1957.

Dans un article qu'il vient de publier <sup>(4)</sup>, Maurice Faure évoque « l'esprit de Val Duchesse » en se remémorant les liens personnels qui s'étaient alors « progressivement créés » entre les négociateurs : une forme de complicité qui transcendait nos positions nationales ».

## **RENDEZ-VOUS AU CAPITOLE**

Finalement les traités communautaires furent signés, comme prévu, le 25 Mars 1957 à Rome.

- Pour la France, comme nous l'avons vu, par Christian Pineau et Maurice Faure.
- Pour l'Allemagne fédérale, ce fut le Chancelier Adenauer. L'ancien bourgmestre de Cologne et fondateur de la CDU (démocratie chrétienne) était alors le leader confirmé d'une Allemagne déjà prospère avec une monnaie forte à l'Ouest, mais toujours en quête de réunification, sa partie orientale appartenant à la mouvance soviétique. Le professeur Walter Hallstein signa également les Traités en tant que Secrétaire d'Etat allemand aux Affaires étrangères.

---

<sup>4</sup> « Le Monde » 23 Mars 2007

- Pour l'Italie, ce fut Antonio Segni, le président du Conseil des ministres du moment, ainsi que Gaetano Martino, toujours Ministre des Affaires étrangères depuis la conférence de Messine.
- Pour la Belgique, les signataires furent Paul-Henri Spaak et Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, déjà dépeints.
- Pour le Luxembourg, ce fut Joseph Bech, président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, ainsi que Président de la délégation Grand-Ducale, au cours des négociations.
- Pour les Pays-Bas, ce furent Joseph Luns, Ministre des Affaires étrangères, puis le président de la délégation néerlandaise au cours des négociations, l'économiste Linthorst-Homan..

Tous les acteurs, tous les témoins de notre histoire commune se souviennent de ce grand moment. La cérémonie des signatures eut lieu à 18 heures dans le décor d'une grande solennité de la salle des Horaces et des Curiaces du Palais du Capitole. Il pleuvait à torrents et malgré cet inconvénient la foule stationnait dans les rues proches du Capitole. A l'heure dite, les participants à la cérémonie, environ quatre cents personnes – journalistes, experts, diplomates, outre les signataires - eurent le souffle coupé par l'ébranlement de toutes les cloches de la ville éternelle. Le maire de Rome remit ensuite à chacun des douze signataires, une médaille d'or portant l'effigie de Remus et Romulus.

Paul-Henri Spaak prononça le lendemain, à la Banco di Roma, une conférence radiodiffusée en langue française où lui, le laïque, exalta « l'immense aventure de la civilisation chrétienne menacée par le communisme qui n'a rien à la mesure de l'homme ». Les démocrates-chrétiens présents n'en croyaient pas leurs oreilles.

Ce printemps 1957 fut, j'en ai la conviction, le Printemps de l'Europe. A cette époque, en tout cas, l'évènement fut ressenti comme tel.

Les Traités de Rome furent tous ratifiés au cours de l'automne 1957, sans difficultés majeures.

En France, le 10 Juillet, à l'Assemblée nationale, par 342 voix contre 239. Au Conseil de la République (l'équivalent du Sénat) par 222 voix contre 70. Faisant bloc, les socialistes, le MRP, la droite modérée, le centre gauche, une partie des radicaux votèrent « pour », tandis que les communistes, les gaullistes, les poujadistes, les mendésistes de stricte obédience se prononçaient « contre ».

En Allemagne, le 5 Juillet, la CDU votait « pour » au Bundestag. Les sociaux démocrates, sous l'influence de Jean Monnet se rallièrent curieusement, et une partie des libéraux votèrent « contre », trouvant le traité trop « dirigiste », « trop protectionniste ».

En Italie, tous les partis se montrèrent favorables à l'Euratom, sauf les communistes ; pour le Marché commun, les socialistes s'abstenant, les communistes étaient « contre ». Au total, les Traités ont obtenu 311 voix contre 144 « non » et 54 abstentions.

En Belgique, seuls les communistes votèrent contre à la Chambre basse ; de même 2 communistes et 3 libéraux votèrent « contre » à la Chambre haute.

Ecrasante majorité parlementaire aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Le 1<sup>er</sup> Janvier 1958, les exécutifs communautaires s'installèrent à Bruxelles, ainsi que le Conseil des Ministres.

L'allemand Hallstein, présidait la Commission de la C.E.E. dont Robert Marjolin, autre négociateur des traités de Rome, était l'un des vice-présidents ; le français Louis Armand, ancien président de la SNCF, jouait le même rôle à la tête de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Auparavant, cependant, la querelle des sièges des futures institutions faillit tourner au vinaigre. Le Comité Monnet s'était prononcé pour un siège unique et même pour la

création d'un district européen, un peu comme il existe un district fédéral aux Etats-Unis. Dans les pays partenaires on était acquis à l'idée d'un siège unique, mais il n'y avait pas d'accord sur sa localisation. On finit par s'entendre sur la ville de Bruxelles, relativement centrale et d'accès pratique. Au Luxembourg, se trouvait déjà la Haute Autorité de la CECA avec le français René Mayer comme président après le départ de Monnet. Désormais, il s'y ajouterait la Cour de Justice des Communautés européennes et le secrétariat général de l'Assemblée parlementaire, alors composée de parlementaires nationaux. L'Assemblée elle-même, commune à la C.E.E., la CECA et l'Euratom, devait siéger à Strasbourg où se trouvait déjà le Conseil de l'Europe. Il fallut vivre ensuite avec ce curieux partage du gâteau.

Enfin, pour couronner le tout, le 19 Mars 1958, l'Assemblée parlementaire européenne élit à sa présidence Robert Schuman. Ce lorrain né à Luxembourg, élevé sous le régime allemand, qui, en tant que Ministre des Affaires étrangères de la France, inspiré par Monnet, fixa l'objectif final du processus d'intégration, le 9 Mai 1950, dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay : la Fédération européenne.

Comme le rappelle, en substance, son biographe, Raymond Poidevin<sup>(5)</sup>, ce chrétien-social, pieux, frugal, célibataire endurci, d'apparence « stricte, humble et austère », pénétrait « dans l'hémicycle du Palais Bourbon, comme un religieux gagne sa stalle dans le chœur (Jacques Fauvet) ». Elu des Mosellans en 1919, il garda « constamment la confiance des lorrains en détenant jusqu'en 1962, un mandat parlementaire en Moselle ». Premier président du Parlement européen (qui ne portait pas encore ce nom en 1962), il était, à bien des égards comparable à Alcide de Gasperi, autre « père de l'Europe » d'obédience démocrate-chrétienne, né autrichien et devenu président du Conseil italien. Schuman incarna au Quai d'Orsay la réconciliation franco-allemande et une certaine idée de la construction de l'Europe qui n'était pas celle du général de Gaulle. Néanmoins, celui-ci le considérait comme un « brave homme ». C'était, somme toute, de la part du rebelle du 18 Juin 1940, une marque de considération.

Précisément, l'année 1958 allait être aussi une année tournante avec l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, investi en catastrophe le 1<sup>er</sup> Juin après le début d'insurrection des français d'Algérie, le 13 Mai, à la suite d'une rébellion qui n'avait cessé de s'étendre et de s'enhardir. Président du Conseil et Ministre de la Défense nationale, avec les pleins pouvoirs en Algérie et en métropole, il demandera à Michel Debré, adversaire déclaré des Traités communautaires qu'il n'a pas votés et, plus globalement, de « l'Europe de Jean Monnet », de rédiger une nouvelle constitution. En vertu de cette nouvelle loi fondamentale, de Gaulle sera élu par un collège restreint de 80.000 notables, Président de la République, le 21 Décembre 1958. Il restera à l'Elysée onze années ! Qu'allait-il faire de la Communauté européenne ?

La France, n'était guère en mesure d'honorer ses engagements, dans l'état où elle se trouvait. En pleine crise des devises, on redoutait dans les cercles européens, qu'à court terme elle fasse jouer en sa faveur les clauses de sauvegarde du traité CEE.

Mais, surprise, pour des raisons que je vais rappeler, de Gaulle décida d'honorer la signature de ses prédécesseurs et de confirmer la présence française dans l'Europe communautaire naissante. Il chargea Antoine Pinay, homme-symbole de la droite modérée, de présenter avec l'appui de Jacques Rueff, économiste libéral, un plan de redressement mis en application sans faiblesse : augmentations fiscales et des tarifs publics, création du franc lourd, dévaluation de 17.55 %. Ces mesures et quelques autres, le prestige du général aidant, aboutirent dès 1959, à un redressement spectaculaire de notre balance commerciale, à une reprise de la croissance. Le taux d'inflation qui avait atteint 18 % fut ramené à 3.5 %.

---

<sup>5</sup> « Robert Schuman, homme d'Etat » (1886 – 1963) – Collection « Personnages » - imprimerie nationale (1986)

C'était une base de départ acceptable pour amorcer l'intégration de la France dans la nouvelle Communauté économique avec une première réduction des droits de douane et augmentation des contingents commerciaux. De plus, les échanges avec nos cinq partenaires s'accrurent de près de 20 %, toujours cette même année, tant et si bien que le processus s'accéléra et que le 1<sup>er</sup> Juillet 1966, on fut en mesure d'anticiper une baisse programmée des droits de douane. Cette partie là au moins était gagnée.

- En ce qui concerne la politique agricole commune, dès Juillet 1958, la France gaullienne reçut lors d'une conférence tenue sur les bords du Lac de Stresa des assurances, à ses yeux essentielles. Les premières dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la PAC furent adoptées fin Décembre 1960.
- Le problème de l'institution éventuelle d'une grande zone de Libre échange entre la C.E.E. protégée par son tarif extérieur commun unique et les autres pays de l'Organisation européenne de coopération économique, en tête desquels le Royaume-Uni, fut réglé dès Novembre 1958, de Gaulle ayant fait savoir qu'elle était impraticable. Le refus français mit donc, au pas de charge, un terme définitif à cette négociation.

Faute de mieux, les britanniques se replièrent en suscitant la création à Stockholm avec les autres pays alors concernés (Danemark, Irlande, Norvège, Autriche, Portugal, Suisse, Suède) d'une association de libre-échange restreinte, mais cette formule manquait d'efficacité et de plus, était dépourvue du moindre « sex-appeal ». Le 1er Janvier 1973, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark donnèrent leur adhésion aux Communautés européennes, progressivement suivis par le Portugal, l'Autriche et la Suède. Aujourd'hui, l'Association de libre échange n'a plus que quatre membres : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

- De Gaulle s'estimant libéré de l'hypothèque britannique avait fait un choix : celui d'une coopération étroite, entre « les gaulois » et les « germains » comme il aimait à le dire. Dans cette perspective, il eut une série de rencontres personnelles avec le Chancelier Adenauer. La première s'étant tenue à Colombey-les-deux-églises dès Septembre 1958 ; la seconde à Bad Kreuznach ; puis la troisième à Marly-le-Roi, le 4 Mars 1959, et la quatrième, à Paris en Décembre de la même année. L'année suivante, Adenauer se rendit à Rambouillet pour s'entretenir deux jours durant avec le général et ainsi de suite. Faute d'avoir pu imposer « sa » conception de l'Europe politique à ses partenaires (bien que l'Allemagne s'y était plus ou moins résignée) après l'échec du « plan Fouchet » qui devait la promouvoir à « six », de Gaulle obtiendra en 1963 une sorte d'union politique bilatérale franco-allemande, en signant à Paris un traité d'amitié et de coopération avec le gouvernement d'Outre-Rhin. C'était le 22 Janvier de cette année 1963, huit jours après qu'il eut signifié au Royaume-Uni, considéré comme le cheval de Troie de l'Amérique, qu'il n'était pas « prêt » à entrer dans la Communauté naissante... C'était de Gaulle !

En fait, le général avait, en l'esprit, et il le proclamera sans cesse au cours des années 1960, la construction d'une « Europe des Etats ». Il considérait les Communautés comme des instruments techniques par nature sans autorité propre, donc sans efficacité politique. Il avait en vue une Europe de la « concertation », de la « coopération » et non de « l'intégration » qualifiée « d'Europe des chimères ». Dans cette Europe, la France, à ses yeux, grande puissance surtout depuis qu'elle avait fait exploser sa première bombe atomique dans le Sahara (à Regganne) le 13 Février 1960, devait être au premier rang toujours. Elle ne pouvait être elle-même, comme il l'a écrit dans ses « Mémoires de guerre », « sans la grandeur ». Lui qui fut passionné par le pouvoir et « jaloux de décider », ainsi qu'il le proclamait dès 1938 dans « Le fil de l'épée », ne concevait pas que la France, héritière d'une longue histoire millénaire et qu'il estimait incarner en sa personne, puisse léguer une part de sa souveraineté à une autorité qui lui soit juridiquement supérieure quel qu'en fut l'objet.

« L'autorité, disait-il, ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement ». C'était à ses yeux vérité d'évangile, pour les hommes. A fortiori, cette règle devait s'appliquer quand il s'agissait d'Etats souverains face aux organisations et institutions internationales, qu'il aimait à qualifier d' « extranationales ». Comme l'OTAN dont il n'eut de cesse que la France sorte, ce qui finit par se produire en 1966. Comme, également, la Communauté européenne du charbon et de l'acier en laquelle il voyait un « méli-mélo de charbon et d'acier ». Quant au « marché commun », ce tacticien redoutable avait parfaitement saisi qu'il avait été conçu en dépit de l'opposition britannique incarnant la dilution et le « grand large » mais encore qu'il avait représenté probablement « le plus grand succès diplomatique français depuis le Congrès de Vienne », comme l'écrit Bino Olivi dans son « Europe difficile ». C'était vrai pour la politique agricole commune, pour les garanties offertes en instituant une Union douanière avec son tarif extérieur commun, symbole de solidarité ; c'était vrai encore pour les facilités accordées aux territoires d'Outre-Mer. Et, enfin et surtout, parce que l'entreprise communautaire naissante a stimulé remarquablement l'économie française. Tout ceci, de Gaulle voulait donc en préserver l'acquis et la dynamique, mais à condition que le pouvoir ultime de décision demeure, en tout, à l'Elysée.

Il n'était pas simple pour nos partenaires et les jeunes institutions communautaires de poursuivre, dans de telles conditions, le périple balisé par les traités de Rome. Or, c'est un fait qu'ils l'ont accepté, même si dans certaines circonstances particulièrement délicates – je pense en disant cela, en particulier, à la crise dite de la « chaise vide » qui paralysa la Communauté européenne de Juillet 1965 à fin Janvier 1966 – ils lui ont tenu tête. Ce qu'avec le recul du temps, on a tendance aujourd'hui à percevoir comme un épisode parmi d'autres dans un parcours communautaire hérissé d'obstacles divers, a, en effet, bien failli, être fatal au projet européen.

### **DES GOLDEN SIXTIES A NOS JOURS**

Le succès des traités de Rome – et notamment du « marché commun » - dès les premières années de leur mise en œuvre fut donc la récompense d'efforts continus, de persévérance, de patience, de détermination.

Les « golden sixties » aidant, comme le rappelle Pierre Gerbet dans l'ouvrage déjà cité, les investissements et la productivité ont été « stimulés » : « de 1961 à 1971, le taux annuel du PIB des six s'est élevé à 5,1%, dépassant celui des Etats-Unis (4,1 %) et de la Grande-Bretagne (2,7 %) et n'étant précédé que par le Japon (10,2 %). Le taux de chômage est tombé de 3,4 % en 1954 à 1,4 % en 1964 ».

Dans les années 1960, la Communauté devint la première puissance commerciale du monde. Le succès appelant le succès, elle n'a cessé de s'élargir (en 1973, 81, 86, 95, puis 2004 accueillant dix pays d'un seul coup ; et, enfin, encore le 1<sup>er</sup> Janvier de cette année 2007, avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie), tandis qu'elle négocie aujourd'hui l'intégration de la Croatie et – ce qui reste l'objet de contestations – de la Turquie.

Il est inexact de prétendre, comme l'ont fait certains, que pendant toutes ces années, l'Union européenne a fait du surplace. Disant cela, je pense à l'élection au suffrage universel du Parlement européen (1979), à l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen (1987), des Traités de Maastricht et d'Amsterdam (année 1990), du traité de Nice (Décembre 2000), des accords de Schengen supprimant les obstacles aux frontières intérieures (1995), de l'installation d'une Banque centrale à Francfort en 1998, de la création de la monnaie unique de la zone euro à laquelle 13 Etats membres adhèrent aujourd'hui, etc...

Mais, parallèlement, à son extension, la Communauté devenue Union européenne s'est insuffisamment renforcée et se trouve dans une impasse sérieuse depuis Mai/Juin 2005, à la suite de l'échec de la ratification du traité constitutionnel proposé à l'électorat français et néerlandais. Aujourd'hui l'Union de 27 Etats rassemblant près de 485 millions de personnes du Cap Nord à Gibraltar et à la Mer Noire est confrontée de manière de plus en plus contraignante aux questions fondamentales du renforcement et de l'achèvement de la construction entreprise dans l'esprit de la déclaration fondatrice, celle du 9 Mai 1950. Nous n'avons toujours pas, en effet, de vraie politique étrangère commune (d'où notre peu d'influence dans le conflit Israélo-arabe ; nos divisions ouvertes sur l'Irak ; nos réactions tous azimuts à l'égard de la politique américaine). Nous n'avons pas aboli – tant s'en faut ! – la règle de l'unanimité dans les procédures communes ; en matière de défense, nous en sommes restés au stade de la coopération ponctuelle et mesurée, malgré des déclarations encourageantes comme celles de Saint-Malo en Décembre 1998 ; notre politique énergétique est encore balbutiante ; celle de la fiscalité ne dépasse guère le stade des bonnes intentions ; en matière économique, l'Eurogroupe n'équilibre pas encore - malgré le dynamisme de Jean-Claude Juncker – les impératifs de la Banque centrale européenne sise à Francfort, etc... De plus, comme ce fut maintes fois observé, l'Union fait beaucoup de « fédéralisme à l'envers », riche en petits projets dont témoignent 80.000 pages de textes communautaires, mais elle est chiche en grands projets. D'où le constat de l'absence d'une « Europe puissance » face aux défis contemporains, notamment ceux d'une mondialisation galopante, du fait, entre autres choses, de la faiblesse budgétaire commune (à peine plus de 1% du P.I.B.) et aussi, de nos moyens de recherche comparés à ceux des Etats-Unis et également les insuffisances de notre politique de cohésion.

Mais il est vrai également que dès le début des années 1960, la Communauté devenue Union a pris rang, comme nous l'avons déjà souligné, de première puissance commerciale du monde ; que nous avons fortement contribué, avec les garanties de l'Alliance atlantique, à transformer le vieux continent, hors la zone russophone, en espace libre et pacifié, avec une réserve encore pour les Balkans, et ce depuis la chute du mur de Berlin. Mur de la honte que nous avons vu s'élever en 1961 mais disparaître le 9 Novembre 1989 sous la poussée populaire des berlinois eux-mêmes. Le 9 Novembre fut le prélude joyeux de la fin d'un cauchemar et la réponse de l'histoire, après vingt huit années d'attente, à ce cri du cœur de John F. Kennedy, lors de son voyage triomphal des 2 et 3 Juin 1961 à Berlin-Ouest : « Ich bin ein Berliner ».

Ah ! Comme nous avons aimé cette Amérique là !

Sans elle, mais aussi sans les Adenauer, Monnet, de Gasperi<sup>6</sup>, Schuman, Spaak ; sans l'action personnelle de tous ceux qui œuvrèrent au succès de la relance européenne de 1955 à 1958, à la table des négociations dont nous avons évoqué les noms ; ceux, enfin, des nombreux anonymes aujourd'hui oubliés, qui ont agi dans l'opinion publique, dans nos parlements, dans les cercles syndicalistes comme dans les milieux professionnels, sans oublier les mouvements fédéralistes et européens, comme je peux en témoigner, en serions-nous là ? Aurions-nous seulement pu imaginer que le drapeau soviétique serait enlevé du Kremlin, le 25 Décembre 1991, un soir de Noël et que les peuples de l'orient de l'Europe retrouveraient leur liberté, pratiquement sans effusion de sang ?

Pourrions-nous dire, sans rougir, comme nous le faisons aujourd'hui, et comme nous y invite Robert Toulemon, dans son dernier livre-témoignage, qu'il faut « aimer l'Europe ».<sup>(7)</sup>

---

<sup>6</sup> Président du Conseil italien de 1945 à 1953, il joua un rôle décisif dans la construction européenne de l'immédiate après-guerre : Conseil de l'Europe, Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, premières tentatives de développements communautaires

<sup>7</sup> « Aimer l'Europe », préface de Michel Albert – Editions « lignes et repères »

Je terminerai sur un souvenir... Cela se passait le 7 Avril 1957, à la Maison l'Europe de Paris – quelques jours après la signature des Traités de Rome. Nous avons demandé au Doyen Vedel qui avait participé à la négociation de nous livrer son sentiment sur un moment de l'aventure européenne que nous ressentions comme un grand moment. Voici ce qu'il nous disait en substance :

« De cette expérience, un enseignement demeure gravé dans les esprits de tous ceux qui ont suivi la négociation : l'Europe existe. Et elle existe parce qu'elle est le fruit d'une volonté. Certes, c'est un mouvement lent que l'on propose : il s'agit d'une création continue, mais probablement irréversible ».

On aurait pu mieux faire ? Oui, sans doute ! Mais il fallait faire ensemble du « ratifiable » dans des pays qui n'ont ni nécessairement, sur tous les points, les mêmes intérêts, ni les mêmes structures économiques et sociales. Mais au total, les traités existent. Certes, « notre Europe », c'est pour le moment l'Europe des Six. On emploie quelquefois ce mot avec une nuance de mépris, j'y mettrai plutôt, pour ma part, une nuance de tendresse, mais ce n'est pas tout de même l'Europe toute entière. L'Europe historique va plus loin. Il reste donc à œuvrer. Tout n'est pas fait et tout certainement n'est pas pour demain matin, mais tout pourra se faire »

«A Rome, nous n'avons pas pieusement enseveli, fût-ce dans des linceuls de pourpre des dieux morts. Nous avons touché à l'épaule et nous avons réveillé une vieille espérance de la chrétienté et des révolutions qui n'était qu'endormie »

Mesdames, Messieurs, Chers Amis, que tous ceux qui ont œuvré à la genèse des Traités de Rome et qui ne sont plus parmi nous, dorment en paix du sommeil du juste. Et que ceux qui sont encore là pour témoigner, transmettent le message aux nouvelles générations. Car, de récents événements le rappellent, malgré l'amplitude du chemin parcouru, nous sommes probablement encore, quelque part, au milieu du gué.

**Jean-Pierre GOUZY**